



# les FICHES

## de l'Observatoire



Octobre 2018 - N° 150

## L'insertion par l'activité économique en Loir-et-Cher en 2017

### Bilan statistique

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un **accompagnement dans l'emploi** proposé par des structures conventionnées par l'État à des personnes très éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ces structures, dites SIAE, bénéficient en contrepartie d'un **soutien financier**. L'État y a consacré plus de 2 770 200 € en 2017.

Le **Conseil départemental** a renouvelé en 2017 son soutien financier à 15 des 17 SIAE du département au titre de son **aide au fonctionnement** ainsi que son engagement à **cofinancer les aides au poste d'insertion de l'État pour les allocataires du RSA entrés en parcours d'insertion dans un chantier d'insertion**, pour un montant alloué de plus de 1 122 700 €.

Ce tableau de bord dresse un état des lieux du secteur de l'insertion par l'activité économique en Loir-et-Cher en 2017. Il s'appuie sur les **informations fournies par les SIAE** par l'intermédiaire de l'outil de collecte en ligne mis en place par l'Observatoire de l'Économie et des Territoires dans le cadre d'un **partenariat avec l'UD Direccte 41 et le Conseil départemental**.

Après plusieurs années difficiles, les structures d'insertion par l'activité économique du département semblent retrouver un nouveau souffle. Leur **chiffre d'affaires progresse** pour la seconde année consécutive et dépasse **7,9 millions d'euros en 2017** (+ 1,6 M€ en 2 ans).

Le **volume d'heures réalisées** atteint un de ses plus hauts niveaux depuis le début de la décennie, avec près de 462 000 heures effectuées, soit l'équivalent de **276 équivalents temps plein** (17 de plus qu'en 2016). **Les collectivités et les bailleurs sociaux** ont sensiblement augmenté leur offre de prestations (plus de 15 000 heures supplémentaires en 2017) mais les **entreprises et les particuliers** restent les **principaux utilisateurs**.

Le **nombre de salariés en insertion (1 232) décroît** encore (- 1,4 % en 2017), mais à un **rythme moins soutenu** que les années antérieures. Toutefois, le nombre moyen d'heures travaillées par salarié est en augmentation, permettant de consolider les parcours d'insertion.

Vraisemblablement portées par l'embellie sur le marché de l'emploi, les **sorties de salariés en insertion** se sont **nettement améliorées** : plus de **160 personnes ont trouvé un emploi durable ou de transition**, soit plus de 4 sorties sur 10 contre 3 sur 10 l'année antérieure. Parallèlement, le **nombre de salariés sans solution** à l'issue d'un parcours d'insertion **s'est réduit** (110 contre 189 en 2016, soit une baisse de 42 %).

Les durées moyennes de parcours se sont raccourcies : 57 % des sortants ont quitté leur structure au cours de leur première année d'accompagnement.

Les structures d'insertion par l'activité économique ont multiplié les **efforts pour se tourner vers les publics les plus**

**éloignés de l'emploi et renforcer leurs actions de formation et d'accompagnement.**

Ainsi, alors que leurs effectifs sont en baisse, elles accueillent un **nombre croissant de bénéficiaires du RSA** (452 dont 439 dans le cadre des conventions établies avec le Conseil départemental en faveur de ce public) et de **demandeurs d'emploi** inscrits depuis **plus de 3 ans** à Pôle emploi. Ces derniers représentent plus du tiers des effectifs de 2017.

Le **nombre de seniors** embauchés, qui avait doublé en 2016, est **encore en hausse**. Notons que la courbe du chômage peine à s'inverser pour cette catégorie d'âges.

Les structures ont par contre accompagné davantage de personnes diplômées d'un BEP ou CAP, mais aussi du Bac ou d'un niveau supérieur. La **part des non diplômés** est à son plus **bas niveau** depuis le début de la décennie (**43 %**).

Plus de **400 salariés en insertion (1 sur 3)** ont bénéficié d'**au moins une formation au cours de l'année** et 8 sur 10 d'**au moins une action d'accompagnement social**. Cette proportion est identique pour les actions d'accompagnement professionnel.

La **répartition géographique** des structures demeure quasi **inchangée**. Celles-ci se concentrent **principalement à Blois, Vendôme et en Vallée du Cher** où la proportion de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi est élevée. Les **secteurs Est et Sud-Est du département** restent peu couverts, exceptés par les **associations intermédiaires** qui ont déployé un **réseau de permanences** sur l'ensemble du Loir-et-Cher.

### Un bilan 2017 globalement positif

## Sommaire

Synthèse .....	1	Quelques secteurs géographiques moins bien couverts alors que des difficultés d'éloignement de l'emploi sont repérées .	10
Une organisation de l'IAE en Loir-et-Cher stable en 2017.....	2	De plus en plus de salariés accompagnés dans leur démarche d'insertion .....	12
La baisse du nombre de salariés en insertion se poursuit à un rythme moindre mais les bénéficiaires du RSA sont de plus en plus nombreux .....	4	Les efforts portés sur la formation sont confortés en 2017 ...	12
Une hausse de 7 % du nombre d'heures réalisées malgré la baisse du nombre de salariés.....	5	Un encadrement légèrement renforcé en volume horaire ...	12
... plus soutenue dans les chantiers d'insertion et les ETTI.....	5	Davantage de salariés en insertion bénéficiaires d'actions d'accompagnement social comme professionnel .....	13
Des prestations renforcées des ACI et AI auprès des bailleurs sociaux et collectivités locales .....	6	Des sorties vers l'emploi plus nombreuses en 2017 .....	14
85 % des entrées se font sur prescription .....	7	Des durées de parcours réduites notamment dans les AI ...	15
Hausse du nombre de chômeurs de très longue durée parmi les entrants .....	7	Un chiffre d'affaires en net progression pour la seconde année consécutive .....	16
L'emploi des femmes et des non diplômés en insertion se réduit .....	8	Des interventions de l'Etat complémentaires à l'IAE .....	17
		Les structures d'insertion par dispositif et leurs activités en 2017 .....	17

## Une organisation de l'IAE en Loir-et-Cher stable en 2017

### Principales caractéristiques des différents dispositifs

Dispositifs	Publics ciblés et objectifs	Activité économique	Statut de la personne en insertion
<b>Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)</b>	Les ACI ont une démarche pédagogique qui articule les dimensions production, accompagnement et formation. Un accent particulier est mis sur la qualité de l'accueil, de l'encadrement, de l'accompagnement des personnes et du service proposé afin de permettre une insertion professionnelle durable. Dans une logique de développement local, ils associent systématiquement plusieurs partenaires de la vie économique et sociale locale.	Les ACI peuvent avoir une activité dans n'importe quel secteur économique du moment que les aides qu'ils perçoivent ne créent pas de distorsion de la concurrence. Les biens et services produits peuvent être commercialisés, avec certaines restrictions.	CDDI avec agrément de Pôle Emploi préalable à l'embauche, sauf exception.  Durée de 4 à 24 mois
<b>Associations intermédiaires (AI)</b>	Elles ont pour objet la mise à disposition, à titre onéreux, de personnes privées d'emploi et connaissant des difficultés sociales et professionnelles. Elles assurent l'accueil et l'accompagnement de ces personnes en insertion.	Intermédiaires entre des publics éloignés de l'emploi et des clients (entreprises, particuliers, collectivités territoriales, ...) pour des missions de courte durée.	Contrat d'usage sous forme de CDD ou CDDI avec l'agrément de Pôle Emploi préalable à l'embauche pour toute mise à disposition d'une durée supérieure à 16 heures hebdomadaires auprès des entreprises. Durée maximum de 24 mois.
<b>Entreprises d'insertion (EI)</b>	Ces entreprises recrutent en principe des personnes rencontrant moins de difficultés pour s'insérer rapidement dans le marché du travail. Les salariés sont engagés dans une des dernières étapes de leur insertion.	En tant qu'entreprises, elles ont pour but de produire et commercialiser des biens ou des services. S'inscrivant dans le champ concurrentiel, elles respectent les mêmes obligations légales que toutes les autres entreprises.	CDDI avec agrément de Pôle Emploi préalable à l'embauche.  Durée de 4 à 24 mois
<b>Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)</b>	Elles recrutent pour des missions temporaires, des personnes proches du marché du travail, qui, en raison de difficultés multiples, ne pourraient être recrutées par des entreprises d'intérim ordinaires.	Les ETTI mettent à disposition d'entreprises clientes sur des missions d'intérim, des personnes en fin de parcours d'insertion social et professionnel.	Contrat de travail temporaire avec agrément de Pôle Emploi préalable à l'embauche. Durée de 4 à 24 mois.

**L'insertion par l'activité économique** a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement et contribue également au développement des territoires, notamment par la création d'activités économiques.

Les structures de l'IAE constituent l'un des principaux instruments de lutte contre les exclusions. Passerelles et tremplins vers l'emploi, elles s'appuient sur la volonté de créer, pour le public concerné, des postes de travail leur permettant, à terme, de rejoindre le marché du travail.

Le **Comité départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)** est une formation spécialisée de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion. Il a pour missions :

- de rendre des avis relatifs aux demandes de conventionnement des structures d'insertion et aux demandes de concours du fonds départemental pour l'insertion ;
- de déterminer la nature des actions à mener en vue de promouvoir l'insertion par l'activité économique. Il veille à la cohérence des actions menées avec les autres dispositifs concourant à l'insertion, notamment le programme départemental d'insertion.

Afin d'améliorer la coordination et l'efficacité des différents acteurs de l'IAE, un **comité technique d'animation et d'insertion (CTA)** a été mis en place **au sein de chaque arrondissement** du Loir-et-Cher. Pilotés par Pôle Emploi, ils permettent d'assurer un suivi global des parcours des personnes en insertion, de l'orientation à la sortie du dispositif. Dans les faits, ces comités permettent aux acteurs de partager des informations, d'échanger sur les pratiques et de travailler sur les parcours des personnes.

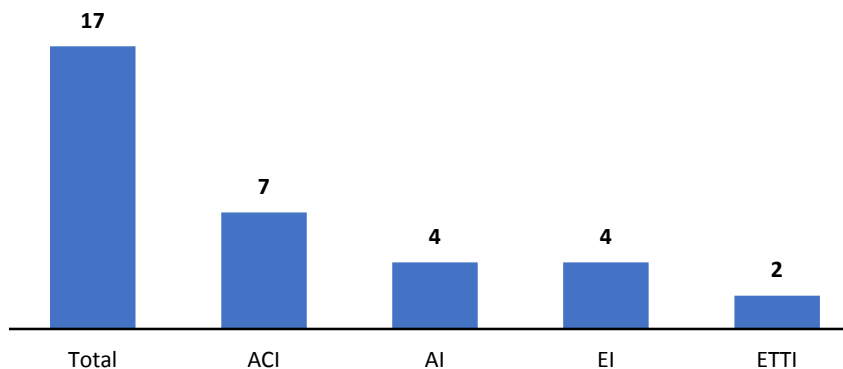
Le nombre de structures d'insertion par l'activité économique évolue peu depuis 2009 et aucun changement n'est à noter en 2017 dans le département :

➤ **17 structures agréées par l'Etat, dont 15 conventionnées par le Conseil départemental** pour favoriser l'insertion de personnes au RSA.

➤ Le dispositif le plus représenté en Loir-et-Cher demeure le **chantier d'insertion (ACI)** avec **7 structures** porteuses, **12 chantiers**.

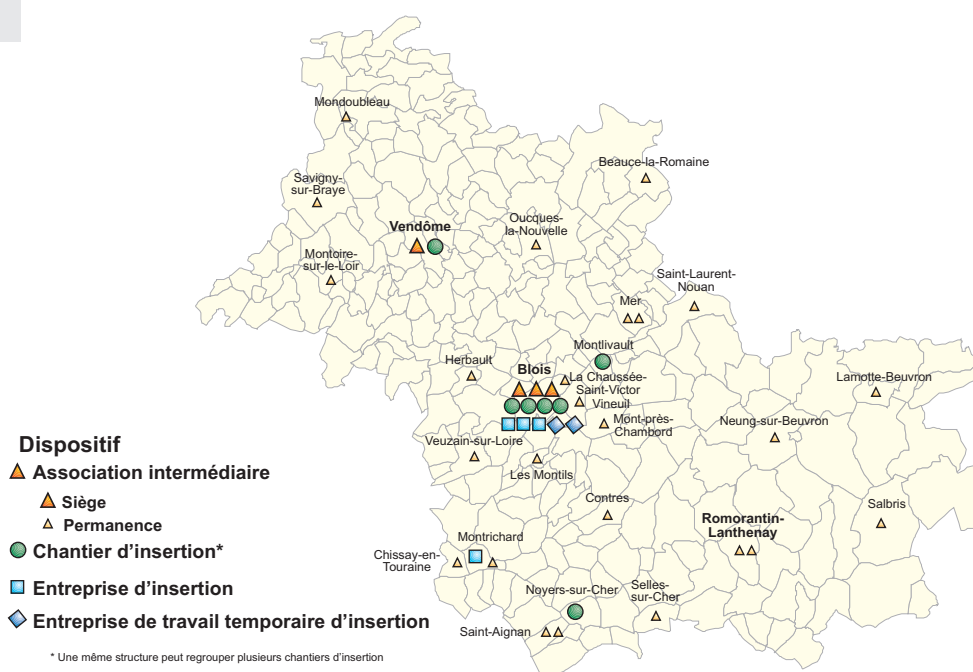
➤ La répartition géographique des structures se maintient. Avec un **réseau de permanences**, mis en place par les associations intermédiaires, les structures sont **présentes dans 26 communes**.

**Répartition des structures d'insertion selon les différents dispositifs en 2017**



ACI : Ateliers, Chantiers d'insertion (dont Régies de quartiers) - AI : Associations intermédiaires - EI : Entreprises d'insertion - ETTI : Entreprises de travail temporaire d'insertion

**Localisation des structures d'insertion par l'activité économique en juin 2017**



D'après sources : DIRECCTE / SIAE

La liste des structures figure en fin de document

## La baisse du nombre de salariés en insertion se poursuit à un rythme moindre mais les bénéficiaires du RSA sont de plus en plus nombreux

➤ Avec 1 232 salariés en insertion en 2017, soit 18 de moins qu'en 2016, la baisse d'effectif (- 1,4 % en un an) apparaît contenue comparée à la perte significative enregistrée depuis le début des années 2010 (- 26 % en 6 ans).

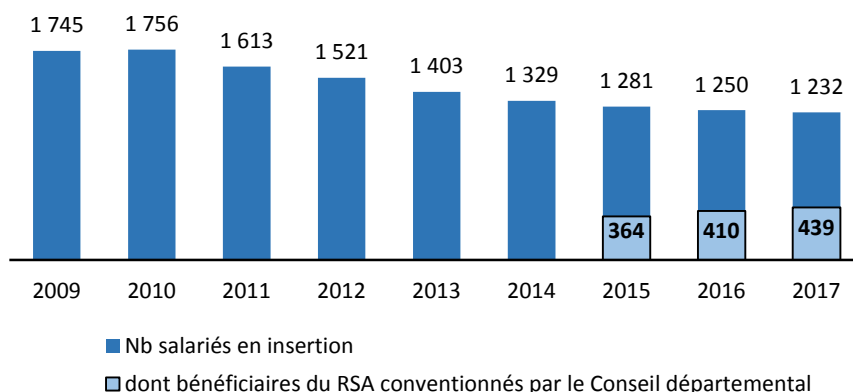
➤ Seules les associations intermédiaires ont vu leurs effectifs se réduire au cours de l'année (- 6 % en un an). Les ETTI connaissent une stabilité, les deux autres types de structures une hausse.

➤ Parmi les salariés en insertion, on dénombre 452 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dont 439 au sein des SIAE conventionnées par le Conseil départemental (contre 427 l'année précédente, dont 410 dans le cadre des conventions).

➤ Le poids des bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental parmi les salariés en insertion a donc faiblement augmenté (33 % en 2016 ; 36 % en 2017).

*Dans la suite du document, seuls les 439 feront l'objet d'une analyse spécifique. Ils seront mentionnés comme "RSA-CD".*

Évolution du nombre de salariés en insertion entre 2009 et 2017

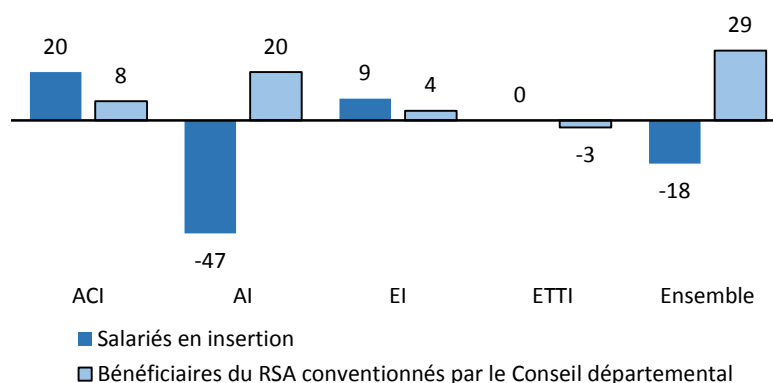


Lecture : 1 232 personnes ont travaillé au sein d'une SIAE en 2017, dont 439 étaient au RSA à l'entrée du dispositif de l'IAE.

Nombre de salariés en insertion par dispositif et part des bénéficiaires du RSA en 2017

Dispositifs	Nombre de personnes ayant travaillé	dont bénéficiaires du RSA-CD (en %) en 2017
Ateliers, Chantiers d'insertion, Régies de quartiers	323	63
Associations intermédiaires	713	25
Entreprises d'insertion	74	47
Entreprises de travail temporaire d'insertion	122	18
Total	1 232	36

Évolution du nombre de salariés en insertion par type de structure en 2017



\* Pour rappel, en 2017, deux structures ne sont pas conventionnées par le Conseil départemental (1 EI et 1 ETTI).

# Une hausse de 7 % du nombre d'heures réalisées malgré la baisse du nombre de salariés...

## ... plus soutenue dans les chantiers d'insertion et les ETTI

➤ Les SIAE ont effectué, en 2017, plus de **460 000 heures de travail** pour leurs salariés en insertion, en **hausse de près de 7 % en 1 an**. Cela représente **276 Équivalents Temps Plein (ETP)**, soit 17 de plus qu'en 2016.

➤ 40 % de ce surcroît d'activité a été généré par la structure qui s'est positionnée sur l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay suite à la fermeture d'un chantier d'insertion début 2017.

➤ Près des **2/5 des heures** (soit **106 ETP**) sont réalisées par les **bénéficiaires du RSA-CD**. Le volume d'heures assurées par ces derniers **s'accroît ainsi de 9 % en un an**.

➤ Du fait de l'orientation du financement du Conseil départemental, on constate que plus de **80 % des heures réalisées** par les bénéficiaires du RSA-CD proviennent des **AI et ACI** qui en accueillent le plus grand nombre. Ils effectuent ainsi en moyenne plus d'heures que les autres salariés (415 contre 353).

➤ Globalement, depuis 2009, le nombre et la part des **heures effectuées par les ACI augmentent** alors que dans les AI la tendance était à la baisse jusqu'en 2015 et s'est légèrement redressée depuis.

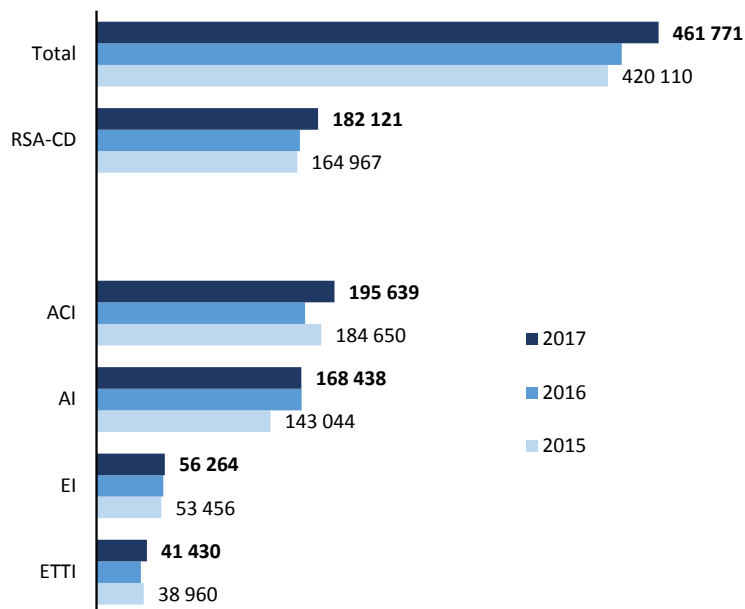
➤ En 2017, les ACI concentrent 42,4 % des heures.

➤ Dans les entreprises d'insertion le volume d'heures progresse régulièrement depuis 4 ans.

➤ Au sein des ETTI on observe une augmentation de 14 % du nombre d'heures générées en un an, sans retrouver toutefois le niveau nettement plus élevé du début des années 2010. La reprise de l'intérim dans le département semble avoir des effets sur l'intérim d'insertion, mais avec un décalage dans le temps.

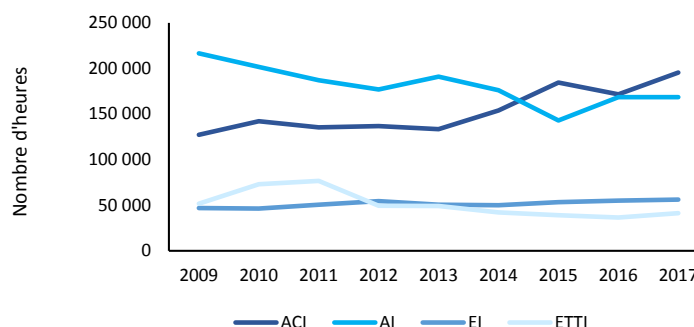
*NB : En raison du nombre relativement peu élevé de structures, les données agrégées (nombre d'heures réalisées, secteurs d'activité, caractéristiques des personnes en insertion, etc.) sont très sensibles à d'éventuelles évolutions au sein de certaines structures ainsi qu'aux créations et disparitions de SIAE. La lecture et l'interprétation des données présentées dans ce chapitre doivent donc se faire avec une certaine prudence.*

Nombre d'heures générées par type de structure comparaison de 2015 à 2017

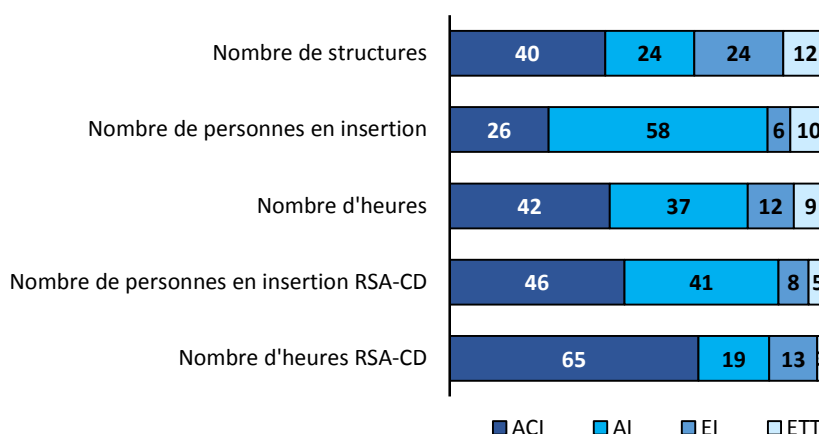


RSA-CD : Bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental

## Évolution du nombre d'heures réalisées par type de dispositif depuis 2009



## Répartition des structures, des heures travaillées et des personnes en insertion selon le type de structure en 2017 (en %)



➤ Les SIAE du Loir-et-Cher couvrent toujours des champs d'activités diversifiés.

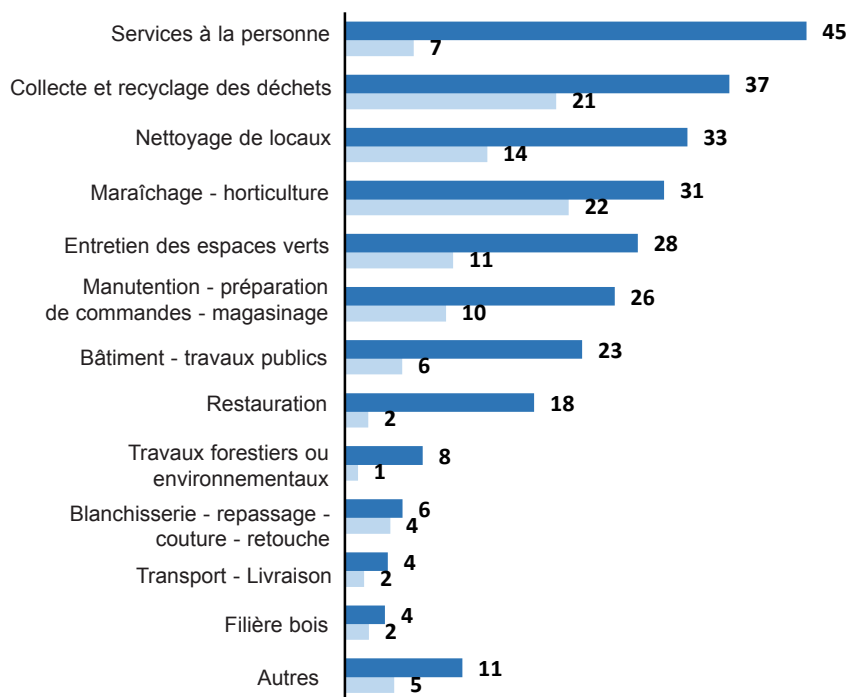
➤ Les **services à la personne** génèrent le plus gros volume d'heures : plus de 72 000 heures, **entièrement réalisées par les AI**, soit l'équivalent de **45 ETP**.

➤ Les secteurs de l'entretien des espaces verts, du bâtiment, de la restauration et de la collecte des déchets se sont tous développés, gagnant chacun plus de 5 ETP supplémentaires par rapport à 2016.

➤ Celui du nettoyage des locaux est légèrement en retrait (- 2 %, soit 9 ETP de moins qu'en 2016).

➤ La répartition par secteur d'activité diffère sensiblement pour les bénéficiaires du RSA du fait de leur sur-représentation au sein des chantiers d'insertion qui n'interviennent pas dans le domaine des services à la personne et peu dans celui du nettoyage.

### Répartition des Équivalents Temps Plein (ETP) au titre de l'IAE selon les secteurs d'activités en 2017 (en nombre)



ETP réalisés par : ■ L'ensemble des salariés en insertion

■ dont les bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental

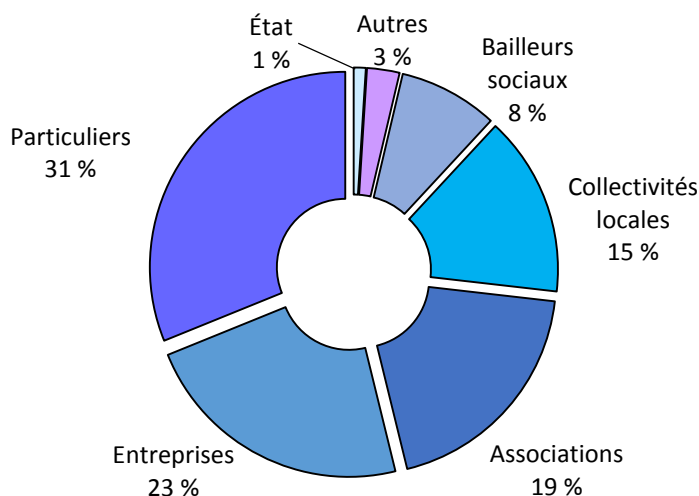
### Des prestations renforcées des ACI et AI auprès des bailleurs sociaux et collectivités locales

➤ Le nombre d'heures effectuées auprès des **associations et des particuliers** se réduit mais représente toutefois **la moitié du volume global d'heures**.

➤ **Près du quart des heures** sont effectuées **pour des entreprises** (105 200 h, avec **18 700 heures de plus qu'en 2016**).

➤ En une année, les SIAE comptabilisent **plus de 15 000 heures supplémentaires auprès des collectivités locales** (soit une hausse deux fois plus importante que celle observée entre 2015 et 2016) **et autant auprès des bailleurs sociaux** (+ 71 % en 1 an).

### Répartition (en %) des heures travaillées en fonction du type de clientèle en 2017



## 85 % des entrées se font sur prescription

➤ La proportion de salariés **orientés par un prescripteur (85 %)** est relativement stable depuis 2016. Les candidatures spontanées concernent quasi exclusivement les associations intermédiaires.

➤ Les **prescriptions de Pôle Emploi** représentent la **moitié des entrées** et le nombre de salariés en insertion orientés par un de ses conseillers a augmenté de près de 5 % en un an.

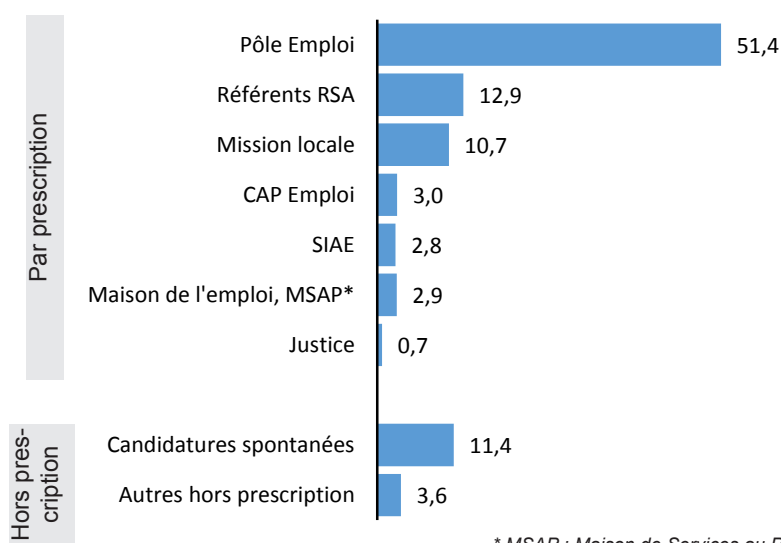
➤ Le nombre de **prescriptions par les référents RSA** est en **baisse de 30 % en 2017**.

➤ A l'inverse, celui des **Missions locales** s'accroît de nouveau (**132 en 2017**), notamment du fait de l'arrêt des dispositifs d'emplois aidés à destination des jeunes.

➤ On note également une hausse pour Cap Emploi (37 prescriptions).

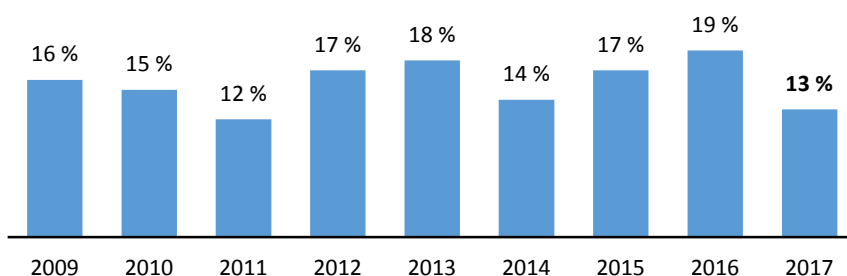
➤ **12 des 17 responsables** de structure indiquent rencontrer des **difficultés de recrutement** (problématiques de santé, de mobilité et de langue notamment).

Répartition des salariés en insertion en 2017 selon l'origine de l'orientation



\* MSAP : Maison de Services au Public

Évolution de la part des personnes en insertion orientées par les référents RSA



## Hausse du nombre de chômeurs de très longue durée parmi les entrants

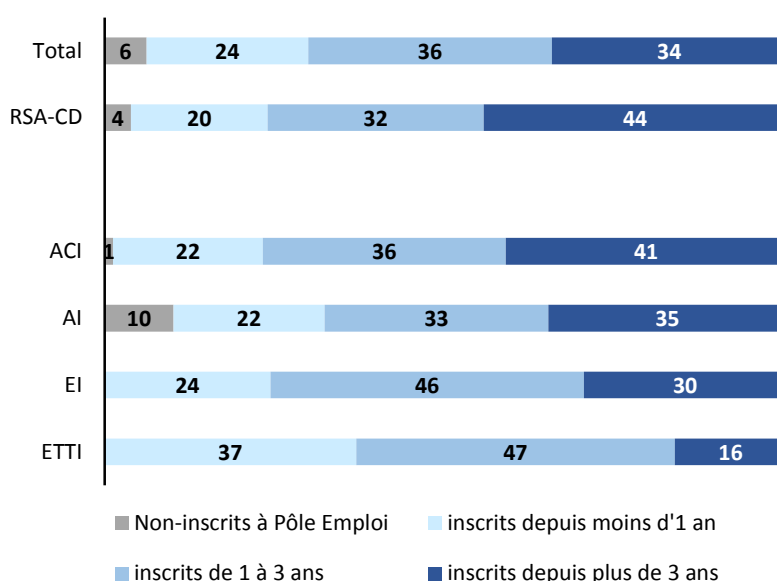
➤ **94 % des salariés en insertion étaient inscrits à Pôle Emploi** au moment de leur entrée dans une SIAE (soit 1 156 personnes concernées) ; **7 sur 10 l'étaient depuis plus d'un an**.

➤ En 2017, les SIAE ont accueilli **davantage de demandeurs d'emploi de très longue durée (plus de 3 ans)** : 95 salariés de plus qu'en 2016, soit une **hausse de 29 %**. Ils représentent alors **plus du tiers des entrants** ; les structures remplissent donc bien leur mission de recrutement de personnes particulièrement éloignées de l'emploi.

➤ La **proportion d'entrants en SIAE inscrits au chômage depuis plus de 3 ans est sensiblement plus élevée parmi les bénéficiaires du RSA-CD** (44 % en 2017) et a fortement augmenté (elle était de 35 % en 2016). Cela représente 52 personnes supplémentaires en 2017 (+ 36 %).

➤ Inversement, les SIAE ont accueilli moins de salariés demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (- 64 salariés). Cette évolution peut pour partie s'expliquer par un marché de l'emploi plus dynamique.

Répartition des salariés lors de leur entrée en insertion en 2017 selon la durée d'inscription à Pôle Emploi, la population et le dispositif (en %)



*NB : Certaines personnes, parfois sans emploi depuis longtemps, peuvent s'inscrire juste avant leur embauche. Elles viennent alors grossir les rangs des "inscrits depuis moins d'un an". Il est donc difficile de mesurer avec précision l'ancienneté réelle du chômage des personnes à leur entrée en insertion. Une importante majorité y est cependant inscrite depuis 1 an ou plus.*

## L'emploi des femmes et des non diplômés en insertion se réduit

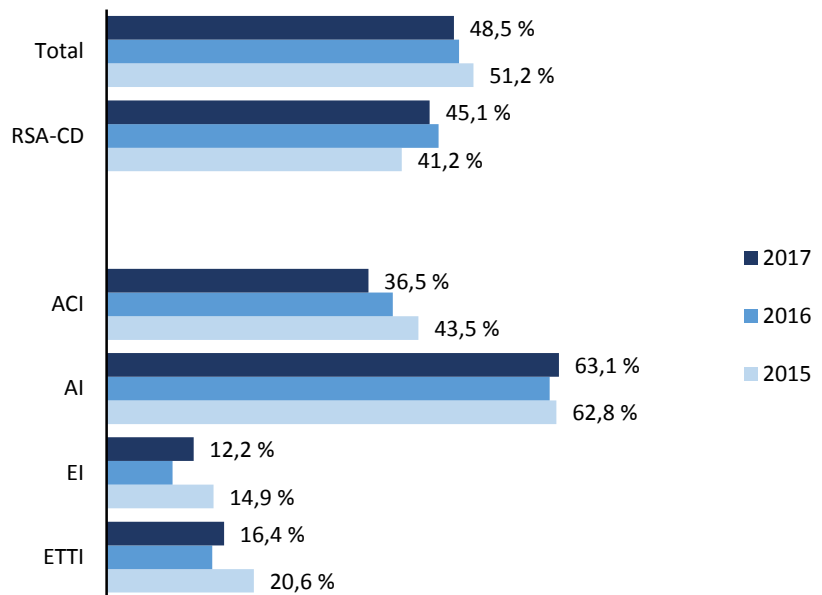
➤ Le nombre d'hommes en insertion est resté **stable** (635 en 2017) alors que l'**effectif féminin s'est légèrement réduit** (-18 en 1 an).

➤ Les femmes, qui représentent 48 % des salariés en insertion, sont très majoritaires dans les AI (63 %) malgré la réduction de 4 % de leurs effectifs entre 2016 et 2017.

➤ En revanche, elles sont de plus en plus minoritaires au sein des chantiers d'insertion (36 % en 2017 contre 43 % en 2015) et demeurent **très peu présentes en ETTI** (1 salarié en insertion sur 6) et dans les EI (1/8), les métiers proposés par les structures ayant un impact important sur la répartition par sexe.

➤ La population des bénéficiaires du RSA-CD est un peu plus masculine que celle des salariés dans leur ensemble du fait de leur sur-représentation dans les chantiers. Le nombre de femmes bénéficiaires du RSA a très peu évolué en 2017 (8 femmes de plus en un an). Celui des hommes s'accroît deux fois plus vite.

Part des femmes selon la population et le dispositif entre 2015 et 2017



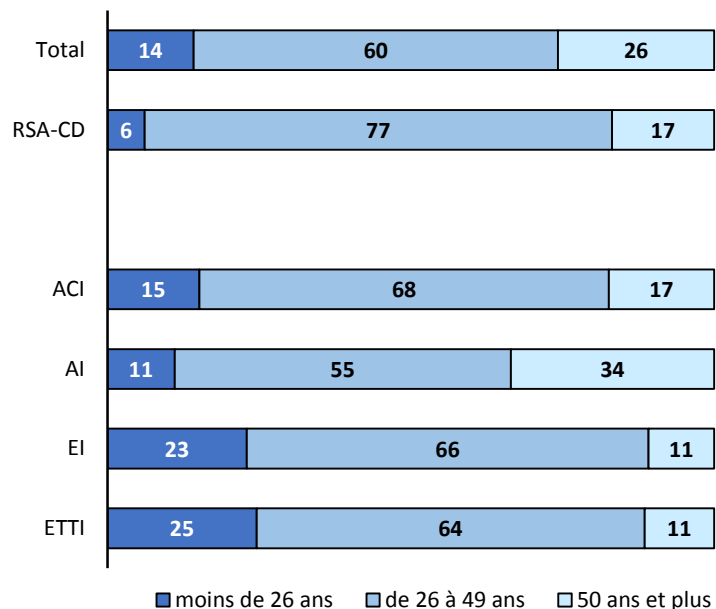
➤ **60 % des salariés** en insertion sont dans la tranche d'âge de **26 à 49 ans** (soit 732 salariés ; 8 de plus qu'en 2016).

➤ Dans un contexte de **recul du chômage favorable aux jeunes**, on observe, depuis 2015, une **réduction du nombre de salariés de moins de 26 ans au sein des SIAE** (- 38 jeunes en 2016 ; - 8 en 2017). Ce recul s'explique aussi par le développement, hors IAE, de mesures spécifiques destinées à ce public.

➤ Parallèlement, **le nombre de seniors a légèrement augmenté**. Cette tranche d'âge n'a pas vraiment profité de l'amélioration du marché de l'emploi, les rangs des demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus continuant de grossir.

➤ La répartition par âge des **personnes au RSA** est proche de celle de tous les salariés avec un **poids** encore plus **élevé** de la tranche d'âge de **26 à 49 ans** et une **baisse**, en 2017, de la **part des seniors** (- 8 points, concernant 27 salariés de 50 ans et plus).

Répartition des salariés en insertion en 2017 par âge selon la population et le dispositif (en %)





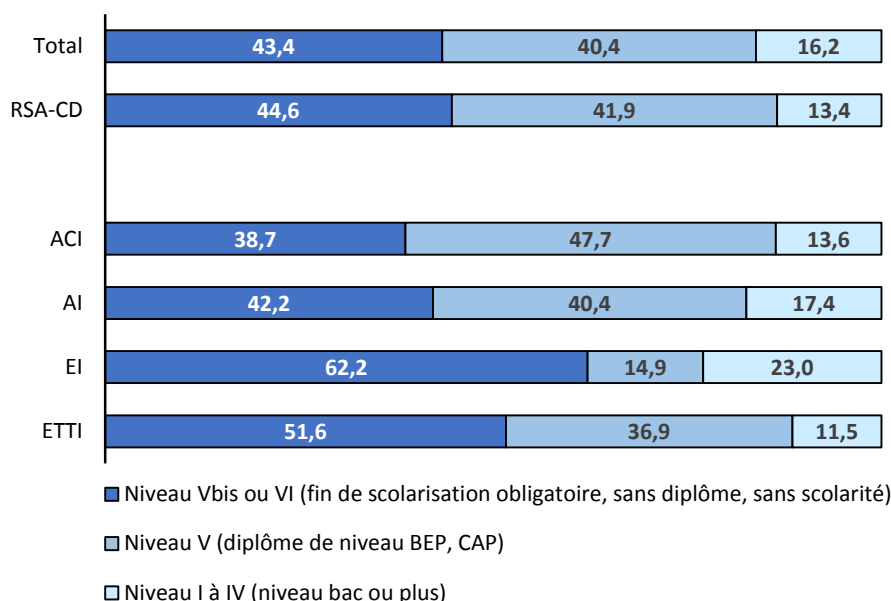
➤ Les SIAE ont accueilli davantage de **salariés en insertion titulaires d'un BEP ou d'un CAP (+ 2 % en 2017)** ou d'un niveau scolaire équivalent ou supérieur au **Bac (+ 9 %)**. Les structures indiquent qu'elles comptabilisent des salariés ayant un diplôme non reconnu en France. C'est notamment le cas dans les ACI et les AI.

➤ La part des **non diplômés en insertion** atteint son **plus bas niveau depuis la fin des années 2000 : 43 %** des salariés en insertion en 2017, en baisse de 8 % en 1 an.

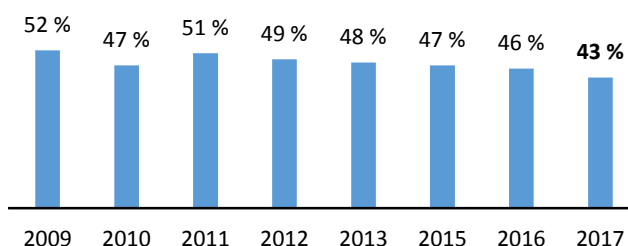
➤ Elle demeure **plus élevée dans les ETTI et les EI** (respectivement 52 % et 62 %) qui comptent des effectifs plus réduits.

➤ Les bénéficiaires du RSA-CD apparaissent en moyenne un peu moins diplômés que l'ensemble des salariés en insertion.

### Répartition des salariés en insertion en 2017 par niveau de diplôme selon la population et le dispositif (en %)



### Évolution de la part des personnes en insertion ayant un très faible niveau de formation (Vbis ou VI)



Les données de 2014, non significatives, ne figurent pas sur le graphique

➤ Le nombre de **bénéficiaires de l'ASS** retrouve le niveau de 2015 après une année de hausse sensible. **Près d'un salarié en insertion sur 10** percevait cette allocation au moment de son entrée dans une SIAE. Plus des 2/3 d'entre eux travaillent au sein d'une AI.

➤ **Près d'un salarié sur 10** est reconnu **travailleur handicapé**. Cette **proportion** demeure **relativement stable** au fil des années. Elle apparaît plus faible pour les EI (4 %).

➤ 28 personnes étaient sous main de justice ou sous protection juridique (les 2/3 sont entrées en AI) ; 16 d'entre-elles étaient également bénéficiaires du RSA.

### Salariés en insertion bénéficiaires de minima sociaux (autres que le RSA) ou reconnus travailleurs handicapés

	Nombre	Part sur l'ensemble des salariés en insertion (en %)		
		2017	2016	2009
Bénéficiaires de l'ASS	116	9	13	8
Bénéficiaires de l'AAH	43	4	3	2
Personnes reconnues travailleurs handicapés	108	9	8	9

ASS : Allocation de Solidarité Spécifique. Allocation réservée aux personnes ayant épuisé leurs droits au chômage et délivrée sous conditions de ressources et d'activité antérieure.

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés. Minima social visant à garantir un certain niveau de revenu. Versé sous conditions d'incapacité, d'âge, de ressources et de résidence.

A compter du 01 janvier 2017, les ASS et les AAH ne sont plus cumulables.

## Quelques secteurs géographiques moins bien couverts alors que des difficultés d'éloignement de l'emploi sont repérées

➤ Le nombre de salariés en insertion s'est réduit dans la plupart des communautés de communes ou d'agglomération. **Seuls les territoires d'Agglopolys et de la Sologne des Rivières** enregistrent une **tendance inverse** (hausse respective de 21 et 12 salariés).

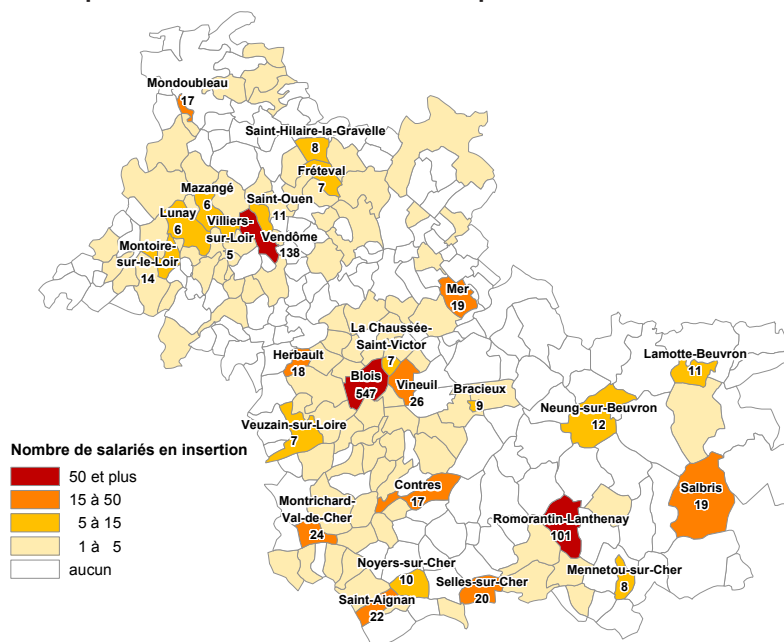
➤ **63 % des salariés en insertion résident dans l'une des 3 villes principales** (Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay) qui concentrent la plupart des structures, alors que celles-ci ne regroupent que 23 % des actifs, **34 % des chômeurs et 50 % des bénéficiaires du RSA** du département fin 2017.

➤ 44 % des salariés en insertion du département résident à Blois.

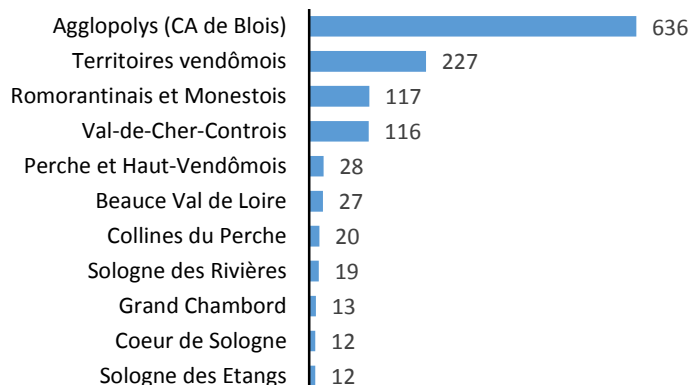
➤ La répartition des bénéficiaires du RSA diffère peu. Ils habitent un peu plus souvent dans l'arrondissement de Blois (61 %, contre 55 % pour l'ensemble des salariés en insertion).

➤ Le maintien par les associations intermédiaires d'un réseau de permanences sur l'ensemble du territoire départemental permet à la quasi totalité des personnes éloignées de l'emploi de pouvoir accéder à une SIAE : **83 % des demandeurs d'emploi de longue durée résident à moins de 10 min en voiture d'une structure ou d'une permanence**. C'est aussi le cas de **89 % des bénéficiaires du RSA**.

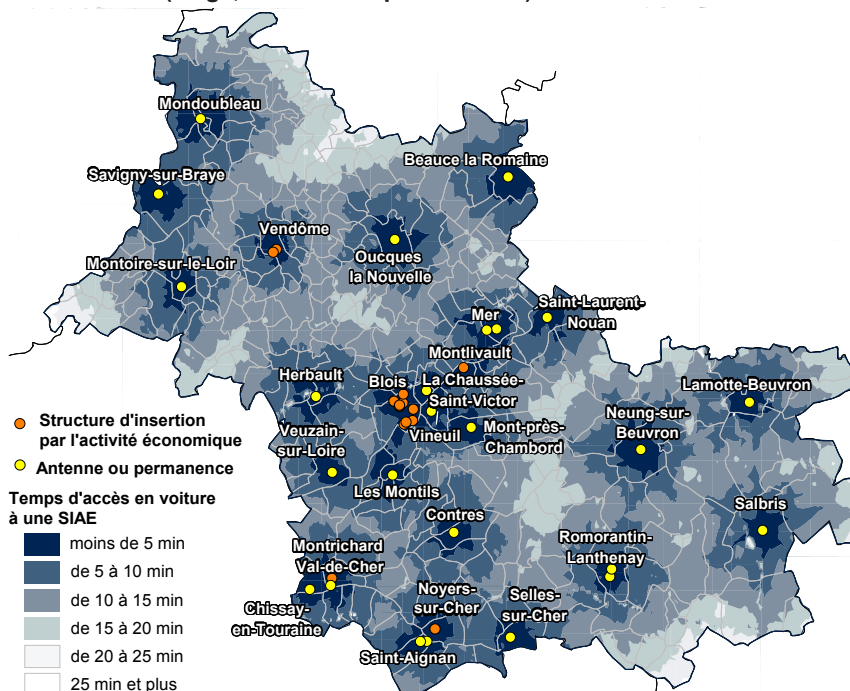
### Répartition des salariés en insertion par commune en 2017



### Nombre de salariés en insertion des SIAE à leur entrée dans le dispositif, par communauté de communes et d'agglomération en 2017



### Temps d'accès en voiture à une structure d'insertion par l'activité économique (siège, antenne ou permanence) en 2016



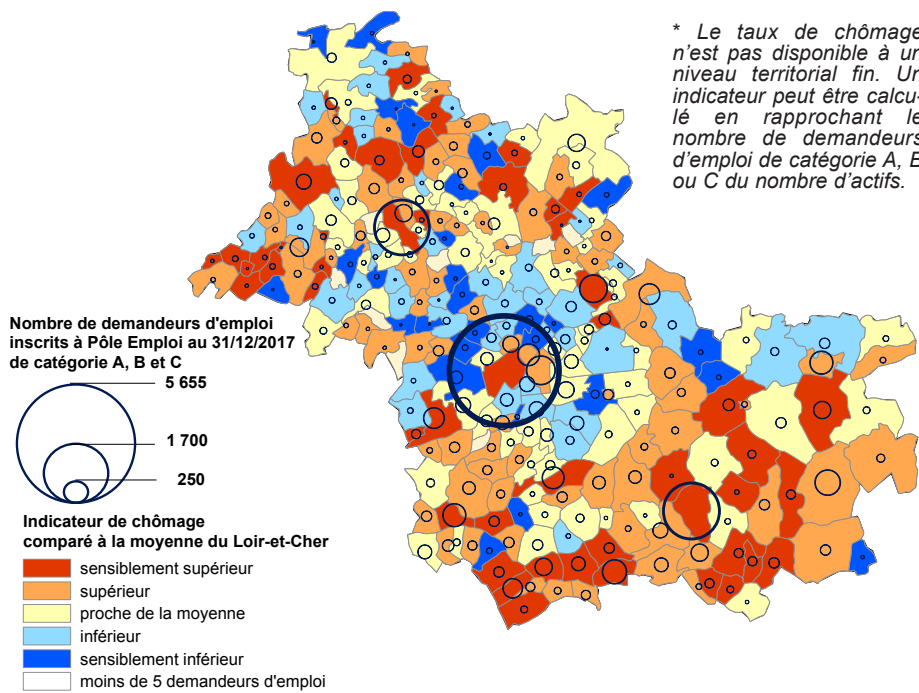
➤ On constate cependant que, dans le territoire des **trois communautés de communes de Sologne**, les embauches ne se sont faites qu'au sein d'AI (une seule en ETTI) et uniquement dans les communes les plus peuplées alors que l'indicateur de chômage y est plutôt défavorable dans l'ensemble, excepté en bordure du Loiret. Ce secteur devrait toutefois être mieux couvert en 2018 du fait de l'extension d'agrément d'une structure à l'ensemble de l'arrondissement de Romorantin suite à un appel à projet.

➤ La Vallée du Cher et le Controis bénéficient d'une offre un peu plus diversifiée avec la présence d'un chantier à Noyers-sur-Cher et d'une petite EI à Montrichard-Val-de-Cher. Au total, la communauté de communes regroupe 9,5 % des salariés en insertion du département mais enregistrent dans de nombreuses communes des proportions de chômeurs et de bénéficiaires du RSA élevées. Ainsi, 14 % des chômeurs et 14 % des bénéficiaires du RSA du Loir-et-Cher y résident.

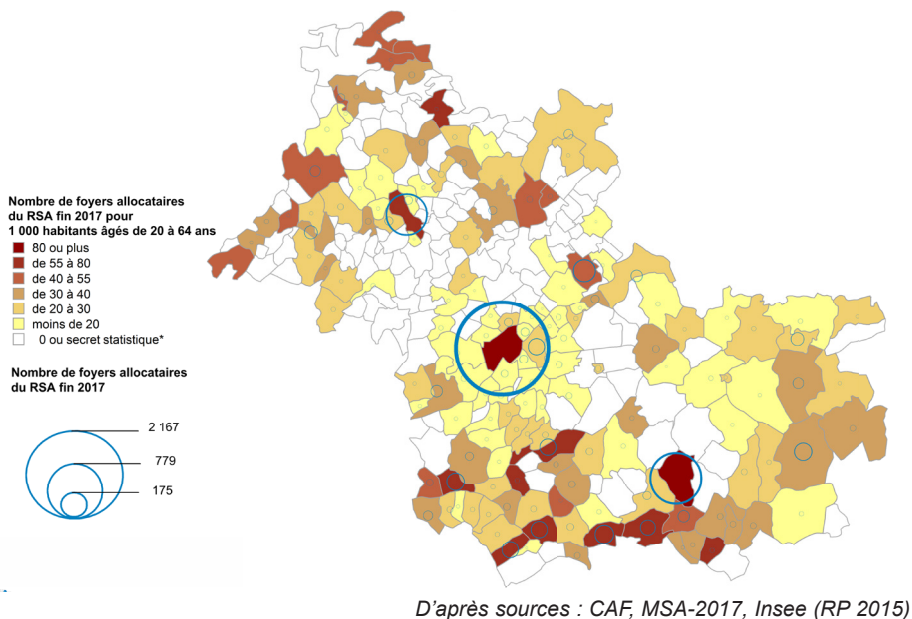
➤ En Vendômois, on relève plutôt une bonne concordance entre les secteurs géographiques les plus affectés par le chômage, ou dont la proportion de bénéficiaires du RSA est plus élevée, et ceux qui enregistrent des salariés en insertion. Ainsi, le bassin de recrutement des structures s'étend à l'ensemble de l'arrondissement, y compris dans le secteur de Droué plus éloigné des points de permanence.

➤ A l'inverse, le secteur de Marchenoir aux portes de Mer et celui de Saint-Laurent-Nouan, comptent peu de salariés en insertion, voire aucun, alors que des difficultés liées à l'emploi y sont également repérées (de façon un peu moins marquées dans le secteur de Saint-Laurent).

### Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C et indicateur de chômage\* par commune au 31/12/2017



### Les foyers bénéficiaires du RSA par commune au 31/12/2017 et nombre pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans



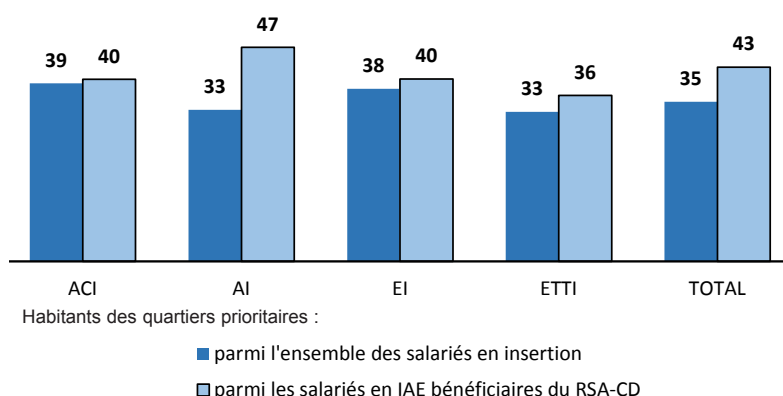
➤ Plus de 430 salariés en insertion vivent dans un quartier prioritaire\*\* (35 % de l'ensemble des salariés en insertion du département).

➤ Environ 70 % d'entre-eux vivent à Blois, près de 20 % à Vendôme et 10 % à Romorantin.

➤ 179 sont bénéficiaires du RSA.

\*\* Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville**, initiés par le gouvernement en 2014, regroupent les quartiers où plus de la moitié de la population vit avec moins de 60 % du revenu médian national, au sein des villes de Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay.

### Part des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville au sein des différents types de SIAE (en %)



# De plus en plus de salariés accompagnés dans leur démarche d'insertion

## Les efforts portés sur la formation sont confortés en 2017

*Avertissement : Les items relatifs à la formation et à l'accompagnement ont été mieux renseignés en 2017. Il convient donc d'interpréter avec prudence les évolutions sur ces points.*

*Le graphique présentant la part des salariés bénéficiaires d'une formation entre 2009 et 2017 n'est donc donné qu'à titre informatif.*

➤ En 2017, le tiers des salariés en insertion a bénéficié d'une formation (406 personnes en insertion ont suivi au moins une action de formation).

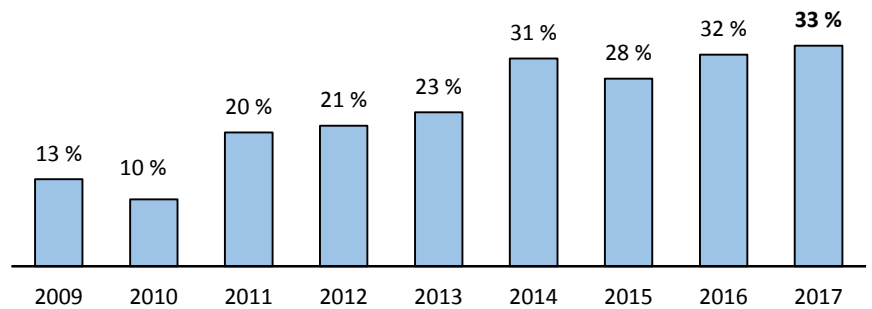
➤ Les ACI permettent à plus de la moitié de leurs salariés d'accéder à au moins une formation. Le nombre de leurs salariés formés serait en hausse sans toutefois retrouver le niveau de 2014-2015.

➤ Les AI déclarent mener au moins une action de formation auprès du quart de leurs effectifs, comme en 2016. Pour rappel, 4 de leurs salariés sur 10 sont sans diplôme et leurs missions sont principalement centrées sur les services à la personne.

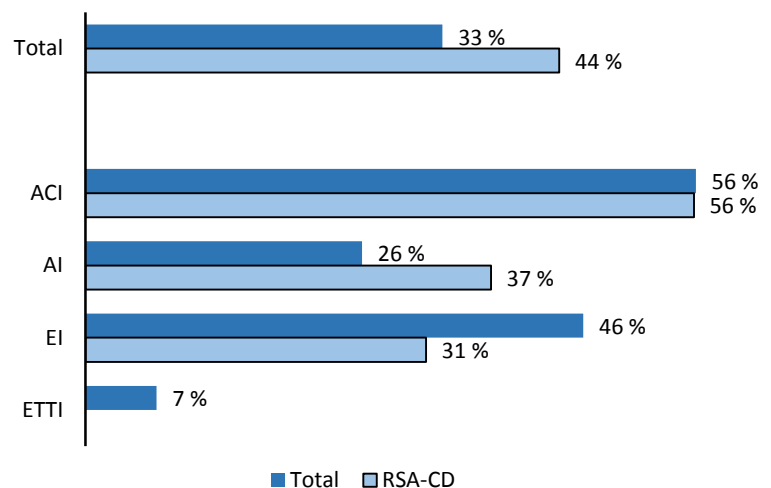
➤ Globalement, 47 % des salariés formés sont des bénéficiaires du RSA-CD (192 salariés).

➤ Le temps moyen de formation par salarié est de 60 heures, soit 10 h de plus qu'en 2016, selon les données recueillies.

Évolution de la part des salariés en insertion bénéficiaires d'une formation entre 2009 et 2017



Part des effectifs formés au cours de l'année 2017, par type de structure et de population

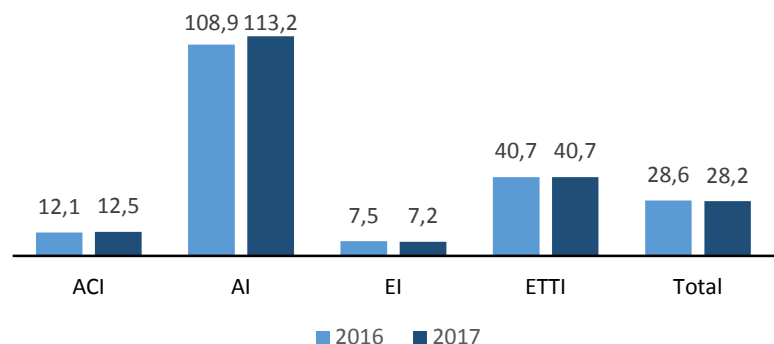


## Un encadrement légèrement renforcé en volume horaire

➤ 34 encadrants techniques et 36 accompagnateurs socio-professionnels.

➤ Certaines structures indiquent avoir renforcé leur temps d'accompagnement.

Nombre de personnes en insertion par ETP d'encadrant\* et évolution



\* Encadrants techniques et accompagnateurs socio-professionnels

## Davantage de salariés en insertion bénéficiaires d'actions d'accompagnement social comme professionnel

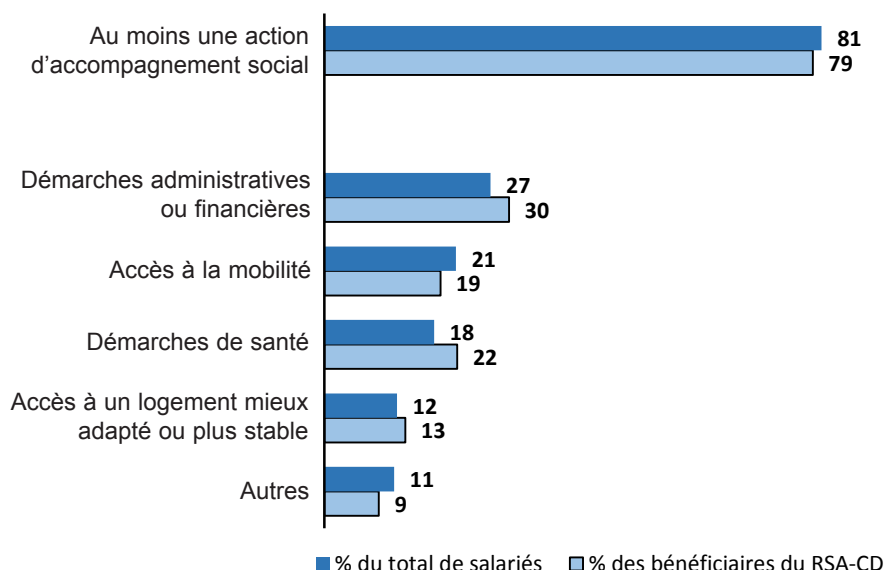
Dans le bilan annuel, les actions d'accompagnement ont été davantage valorisées en 2017. Les évolutions sont également à interpréter avec précautions.

➤ Les SIAE assurent leur rôle d'**accompagnement social** : **8 salariés sur 10 ont bénéficié d'au moins une action** en 2017 (moins de 6 sur 10 l'année antérieure).

➤ Les **actions d'aide à la mobilité des salariés** ont été **nettement renforcées** (une centaine de bénéficiaires supplémentaires par rapport à 2016, selon les éléments communiqués par les structures), **ainsi que celles relatives à l'accès à un logement mieux adapté ou plus stable** (65 salariés supplémentaires). Les structures indiquent que **ces deux problématiques affectent chacune 1 salarié en insertion sur 4**, les difficultés de mobilité étant plus marquées parmi les bénéficiaires du RSA (4/10).

➤ Pour près d'un **salarié sur 5**, des **problèmes de santé** constituent un frein à l'emploi. Par ailleurs, 1 sur 10 rencontre des difficultés pour gérer ses démarches administratives et 1 sur 3 des difficultés financières. Les actions d'accompagnement dans ces différents domaines ont été proposées à une cinquantaine de salariés de plus que l'année précédente.

Répartition des actions d'accompagnement social en 2017, selon la thématique (en % du nombre de citations)



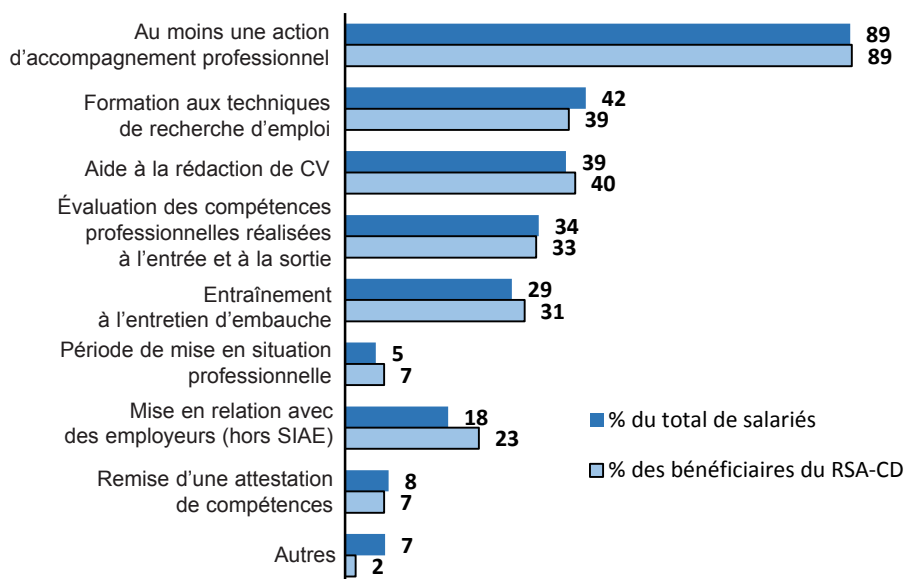
NB : Pour rappel, 1 même salarié peut avoir bénéficié de plusieurs types d'action d'accompagnement.

➤ En 2017, les **actions d'accompagnement professionnel** ont concerné **9 salariés sur 10**, parmi les bénéficiaires du RSA comme pour l'ensemble des personnes en insertion.

➤ Les actions de formation aux **techniques de recherche d'emploi** et celles d'entraînement à **l'entretien d'embauche** ont été multipliées.

➤ Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide à la rédaction de CV s'est par contre réduit de 12 %, principalement dans les AI et ACI.

Répartition des actions d'accompagnement professionnel en 2017, selon la thématique (en % du nombre de citations)



NB : Pour rappel, 1 même salarié peut avoir bénéficié de plusieurs types d'action d'accompagnement.

## Des sorties vers l'emploi plus nombreuses en 2017

NB : Par **sorties**, on entend l'ensemble des salariés en insertion ayant quitté l'IAE à l'exception de ceux insérés au sein d'une ETTI durant moins de 150 heures (23 personnes en 2017) et ceux qui ont passé moins de 3 mois au sein d'un ACI ou d'une EI (15 en 2017).

➤ Près de 400 salariés en insertion sont sortis des SIAE du département en 2017, soit le tiers des effectifs.

➤ Le taux de sortie des bénéficiaires du RSA-CD est légèrement supérieur (35,5 % contre 30 % pour les autres salariés).

➤ 41 % des sortants occupent un **emploi durable** ou un **emploi en transition** à l'issue de leur parcours d'insertion, comme en 2015 ; seulement 32 % parmi les bénéficiaires du RSA-CD.

➤ Le **taux de sortie vers l'emploi** est plus faible dans les ACI (28 %) qui accompagnent des personnes généralement plus éloignées de l'emploi. Il gagne cependant 7 points par rapport à 2015.

➤ Il est **logiquement plus élevé parmi les sortants d'ETTI** (62 %, soit 16 points de plus que l'année précédente, 5 de plus qu'en 2015).

➤ Une des AI avait mis fin en 2016 au parcours de nombreuses personnes inscrites mais qui n'étaient pas réellement dans une démarche d'insertion professionnelle. Le nombre de sorties sans solution y était donc très supérieur en 2016. Les chiffres se rapprochent de la situation de 2015 avec une légère amélioration : davantage de personnes sont **sorties d'AI pour accéder à un emploi** (76 contre 47 en 2016 et 66 en 2015), une formation ou poursuivre un parcours en IAE. Le **taux de sortie vers l'emploi** est de 46 %.

➤ Globalement, les **salariés sans emploi à l'issue de leur parcours** ne représentent plus que le **quart des sorties** contre la moitié en 2016.

➤ La moitié des sorties sans solution concerne des bénéficiaires du RSA-CD. Au total, **près du tiers des bénéficiaires du RSA-CD** en insertion s'inscrit au chômage suite à son parcours au sein d'une SIAE.

La circulaire DGEFP n° 2008-21 du 10 décembre 2008 relative aux nouvelles modalités de conventionnement des structures de l'insertion par l'activité économique définit **trois catégories de sorties appelées sorties " dynamiques "** :

- Les **sorties vers l'emploi durable** (CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, titularisation dans la fonction publique et création d'entreprise) ;

- Les **sorties vers "un emploi de transition"** (CDD ou missions d'intérim de moins de 6 mois, contrats aidés chez un employeur de droit commun) ;

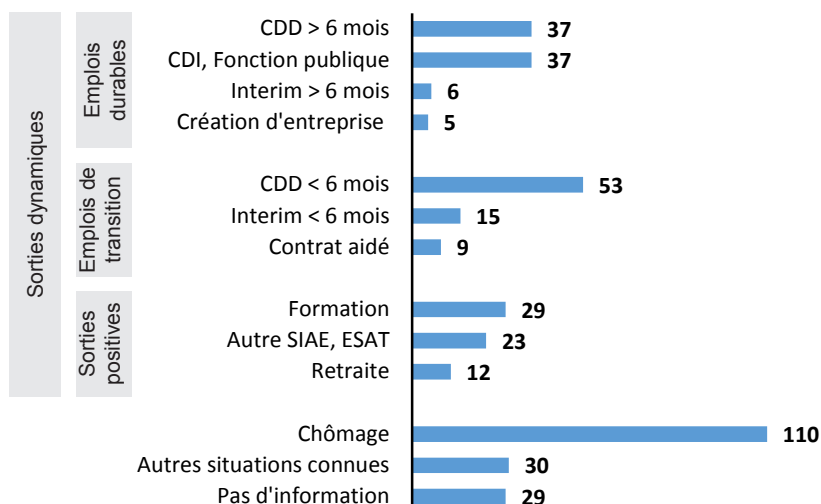
- Les **sorties positives** (formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, embauches dans une autre SIAE, ...).

### Nombre de sorties des structures d'insertion en 2017

	Nombre de sorties				Nombre total de sorties
	en emploi durable	en emploi de transition	positives	dynamiques	
Ateliers, chantiers, régies	19	22	20	61	149
Associations intermédiaires	47	29	36	112	166
Entreprises d'insertion	10	6	4	20	33
Entreprise de travail temporaires d'insertion	9	20	4	33	47
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>77</b>	<b>64</b>	<b>226</b>	<b>395</b>

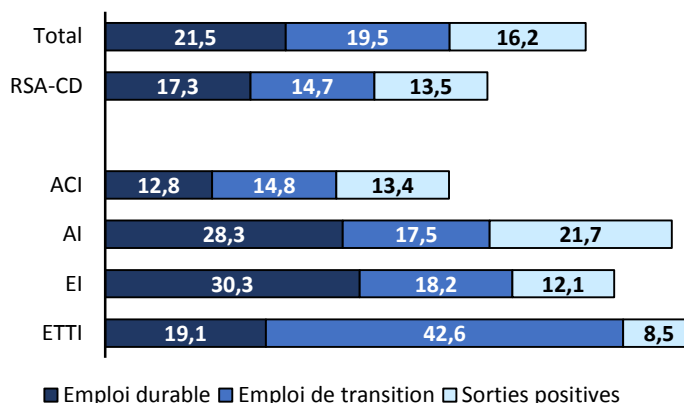
### Situation des salariés à la sortie en 2017 (en nombre de sorties)

(selon les informations déclaratives recueillies)



Autres situations connues : congé maladie ou maternité, déménagement, décès...

### Répartition des sorties dynamiques selon la catégorie en 2017 (en %)

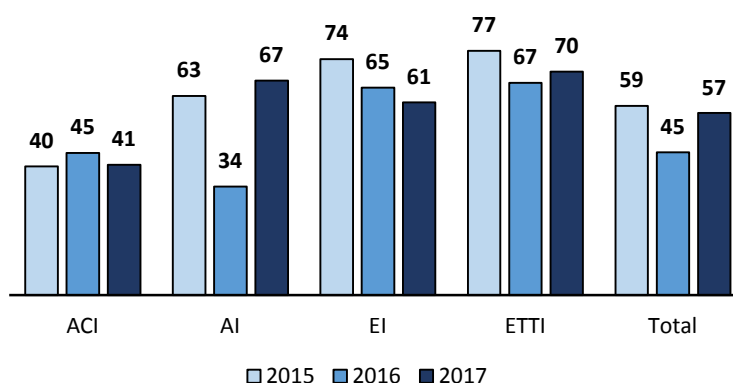


➤ **57 % des sorties sont dites dynamiques** (sorties pour un emploi, une formation ou un départ à la retraite) : 226 sorties, soit 24 de plus qu'en 2016. Dans l'ensemble, les sorties dynamiques retrouvent leur niveau de 2015.

➤ Dans les EI, on observe une baisse continue de la part des sorties dynamiques mais ces structures comptent autant de sorties vers l'emploi qu'en 2015 et près de 2 fois plus qu'en 2016, année où le nombre total de sorties a été en net recul.

➤ Les ETTI maintiennent un taux de sorties dynamiques élevé mais le nombre global de sorties a diminué plus fortement que l'effectif de personnes en insertion.

Part des sorties dynamiques parmi l'ensemble des sorties entre 2015 et 2017 (en %)



## Des durées de parcours réduites notamment dans les AI

➤ **57 % des salariés sortis** des SIAE en 2017 ont une **durée de parcours inférieure à un an**. Cette proportion atteint 62 % pour les bénéficiaires du RSA-CD.

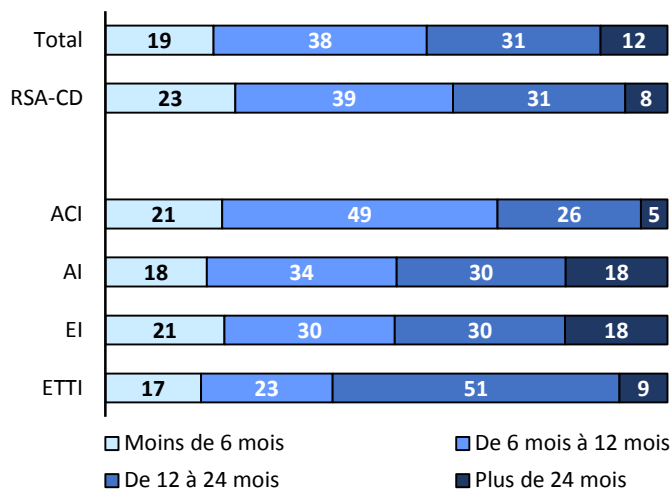
➤ Dans les AI, en raison des changements évoqués précédemment, le nombre de sorties au cours de la première année dans la structure a presque doublé en 1 an (44 salariés en 2016 et 86 en 2017). Cependant le nombre de salariés ayant un parcours de durée supérieure à un an reste stable (80).

➤ La **durée moyenne de parcours s'est réduite également au sein des chantiers d'insertion** : **3 sur 10** ont bénéficié d'un **contrat de plus d'un an** contre 4 sur 10 en 2016.

➤ Les salariés sortis des **ETTI** et n'ayant pas rompu prématurément leur contrat ont en moyenne un parcours un peu plus long que les autres. **3 sur 10** seulement sont **sortis au cours de leur première année dans la structure**. Ils étaient plus de 2 fois plus nombreux l'année antérieure.

➤ **12 % des salariés sont restés dans les structures au-delà de 24 mois**, durée maximale des contrats (+ 7 salariés en un an).

Répartition des personnes sorties de l'IAE en 2017 selon la durée des parcours (en %)



NB : Les parcours étudiés, par défaut, sont ceux des salariés en insertion n'ayant pas interrompu de manière prématurée leur contrat. Le champ d'étude est donc le même que pour les sorties, que nous venons de traiter.

Sont considérés comme ayant rompu prématurément leur contrat les salariés au sein d'une ETTI durant moins de 150 heures (23 en 2017) et ceux qui ont passé moins de 3 mois au sein d'un ACI ou d'une EI (15 en 2017).

## Un chiffre d'affaires en net progression pour la seconde année consécutive

NB : les chiffres suivants sont à prendre avec précaution, les règles comptables diffèrent selon les structures d'insertion.

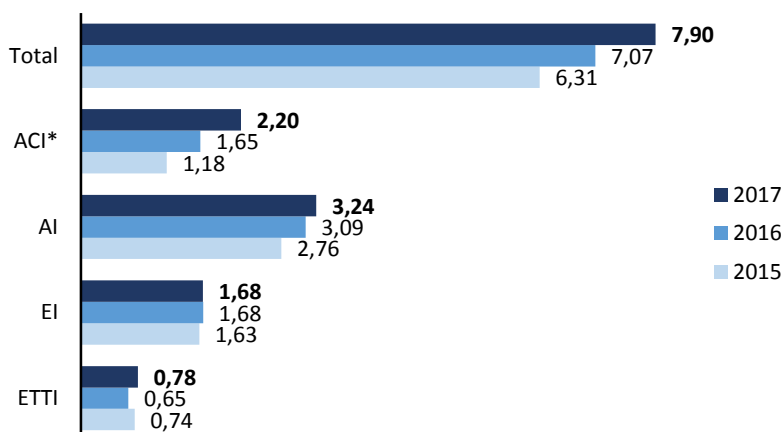
Notons par ailleurs que le chantier des Restaurants du Cœur ne dégage pas de chiffre d'affaires.

➤ Selon les éléments recueillis, les SIAE ont réalisé un **chiffre d'affaires de 7,9 millions d'euros en 2017, en hausse de 12 %** par rapport à 2016. Il avait déjà progressé de 10 % l'année précédente.

➤ Cette **croissance est constatée dans la majorité des structures.**

➤ Seules les EI ont vu leur chiffre d'affaires reculer d'à peine 2 000 € malgré la légère hausse du nombre d'heures générées par ces structures (2 %).

Chiffres d'affaires des différentes formes de SIAE entre 2015 et 2017  
(en millions d'euros)



\* : Hors ACI des Restaurants du Cœur

➤ Un tiers des ressources des SIAE provient de financements publics.

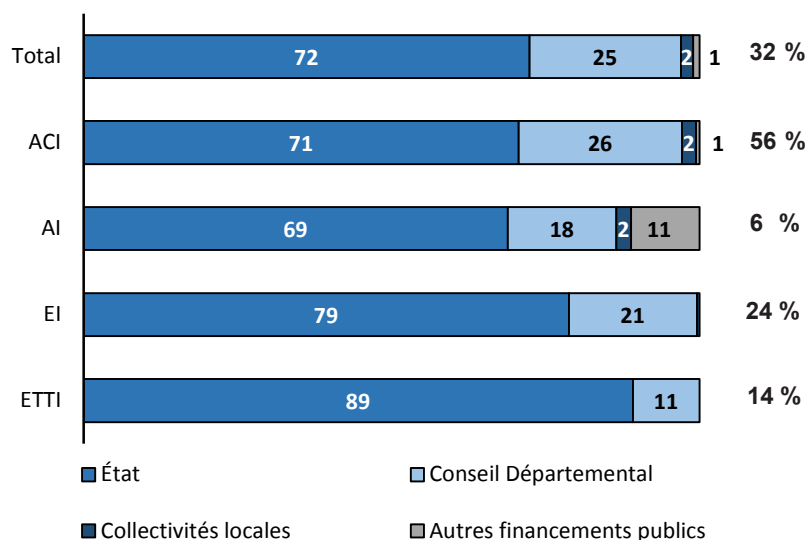
➤ L'État est leur **principal partenaire financier public** : il a versé **2 614 316 €** aux SIAE du département en 2017, auxquels s'ajoute **155 928 € pour la part modulaire**, soit **plus de 70 % des financements publics.**

➤ Parallèlement, le **Conseil départemental** a alloué une enveloppe financière de **472 739 € au cofinancement des aides au poste d'insertion** relatives aux **bénéficiaires du RSA entrés en** parcours d'insertion dans les **ACI** ainsi qu'une enveloppe financière de **650 000 € au titre de son aide au fonctionnement**. 82 % de ces fonds ont ainsi été attribués aux ACI dont les ressources dépendent à plus de 50 % des financements publics.

➤ Selon les éléments transmis par les structures, les collectivités locales auraient réduit leurs aides de 24 % en un an.

Répartition des principales sources de financement public sur l'aide au poste selon les différents dispositifs (en %) ...

... et part des financements publics dans l'ensemble des ressources





## Des interventions de l'Etat complémentaires à l'IAE

L'Etat finance aussi d'autres dispositifs favorisant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi :

➤ Un **Plan pluriannuel d'investissement dans les compétences (PIC)** de 15 milliards d'euros traduit la volonté d'inscrire la France dans la société des compétences et de favoriser la transformation du système de formation. Deux objectifs majeurs :

- Toucher les publics exclus pour les préparer aux évolutions de demain : protéger les plus fragilisés sur le marché du travail en accompagnant et en formant en 5 ans un million de chômeurs peu qualifiés et un million de jeunes NEET (jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent pas d'études),

- Accélérer par l'investissement les transformations du système de formation professionnelle, en le centrant sur l'individu et en le rendant plus lisible, plus accessible, plus agile et plus innovant.

➤ Le **GEIQ 41**, structure qui joue un rôle d'intermédiaire entre des entreprises adhérentes et des personnes à la recherche d'une insertion professionnelle, a signé **148 contrats de professionnalisation entre sa création en 2012 et juin 2018**. 33 étaient en cours en 2017. Le but de ces contrats est de former des personnes à exercer des métiers dits "en tension" (assistant gestion, conseiller relation client, technicien de maintenance électricité, fibre ou réseau, etc.), pour lesquels les entreprises ont du mal à trouver des candidats.

Une fois leur contrat achevé, **7 sur 10 ont trouvé un emploi dans leur entreprise d'accueil**.

➤ Les **clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans la commande publique**

Introduites dans les appels d'offres des marchés publics, les clauses sociales d'insertion constituent un dispositif juridique permettant de **privilégier l'emploi des personnes en difficulté**. Elles ont pour objectifs de :

- favoriser l'accès à l'emploi de personnes exclues du marché du travail, peu ou pas qualifiées,
- contribuer à rapprocher la demande d'emploi de l'offre des entreprises qui pour certaines, peinent à recruter,

- créer les conditions favorables d'un rapprochement entre entreprises du secteur marchand et structures de l'insertion par l'activité économique en facilitant les passerelles pour l'embauche des demandeurs d'emploi par les entreprises locales,

- concourir au développement d'activités pour les SIAE locales et départementales.

➤ La **mise en œuvre des clauses sociales d'insertion en Loir-et-Cher :**

- **La Maison de l'Emploi du Blaisois** effectuée, par le biais d'un poste de facilitateur (1,5 poste en 2018), une **mission d'interface entre tous les acteurs** concernés sur l'ensemble du département (hors intervention sur les actions portées par la communauté d'Agglomération Territoires vendômois) depuis 2007.

**30 167 heures** ont été réalisées en 2017, en très léger retrait (- 2 %) après une année de forte hausse (+ 17 % en 2016). **120 personnes** en ont bénéficié (soit 22 personnes de moins qu'en 2016), dont 47 résidant dans les quartiers prioritaires. Un bénéficiaire sur 2 était demandeur d'emploi de longue durée à l'entrée dans le dispositif, 1 sur 6 bénéficiaires du RSA et près d'1 sur 3 est un jeune de moins de 26 ans en difficulté de recherche d'emploi.

Le **renforcement des modes de coopération entre la Maison de l'emploi et les SIAE** a permis d'augmenter le volume d'heures réalisées par ces dernières : le tiers des heures en 2017.

- La **Communauté d'agglomération Territoires vendômois** a repris au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les actions menées depuis 2012 par la Communauté de Communes du Pays de Vendôme. **3 220 heures d'insertion** ont été introduites dans les **marchés de la Ville de Vendôme et des Territoires vendômois**, pour une mise en œuvre fin 2016 / courant 2017.

Dans le cadre des **marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique**, la **Régie de quartiers de Vendôme et l'Avade** ont réalisé **2 921 heures d'insertion en 2017, en hausse de 10 % en un an**.

**39 personnes** en ont bénéficié (42 en 2016).

## Les structures d'insertion par dispositif et leurs activités en 2017

DISPOSITIFS	ORGANISMES	ACTIVITÉS
ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES	<b>AVADE</b> 638, boulevard Roosevelt - 41100 Vendôme tel 02 54 80 25 34 - fax : 02 54 72 21 06 administration@avade-vendome.fr	petites réparations, bricolage à domicile, autres services rendus aux personnes Travaux ménagers fabrication, montage, manutention
	<b>ECLAIR AU SERVICE DU QUOTIDIEN</b> 10 allée Jean Amrouche - 41000 Blois tel 02 54 42 46 30 - fax 02 54 43 19 46 contact.eclair41@gmail.com	emplois de maison travaux de bricolage et de jardinage emplois d'entretien et nettoyage emplois de manutention et de magasinage
	<b>EURÉKA SERVICES</b> 19 rue Roland Garros - BP 71018 41010 Blois cedex tel 02 54 51 35 13 - fax 02 54 51 35 19 eureka-dir@orange.fr	petites réparations, bricolage à domicile autres services ou aides rendus aux personnes Travaux de manutention
	<b>LA PETITE RUCHE DES RESTOS DU COEUR</b> 80 rue Duguesclin - 41000 Blois tel 02 54 42 03 42 - fax 02 54 52 09 24 ad41.lapetiteruche@gmail.com	services à la personne, manutention, entretien des espaces verts

## Les structures d'insertion par dispositif et leurs activités en 2017 (suite)

DISPOSITIFS	ORGANISMES	ACTIVITÉS
ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION	<b>LE JARDIN DE COCAGNE</b> 112 rue de Bas Rivière - 41000 Blois tel 02 54 74 88 31 - fax 02 54 74 05 46 cocagne@assobiosolidaire.fr	1 chantier : production légumière biologique préparation, conditionnement et distribution des légumes
	<b>EASY INSERTION</b> 1 rue Jehan de Saveuse - 41000 Blois tel 02 54 46 59 46 - fax 02 54 33 49 40 direction-asld@orange.fr	2 chantiers : entretien des locaux restauration
	<b>INTERVAL 41</b> 49 rue du Moulin à Vent - 41140 Noyers-sur-Cher tel 02 54 75 44 69 - interval41@orange.fr	1 chantier : entretien des espaces ruraux, éco-construction, second oeuvre bâtiment
	<b>KAIROS CHAMBORD</b> 19 Le Val - 41350 Montliveau tel 02 54 42 54 74 kairos-chambord@orange.fr	1 chantier : construction en bois (bateaux,...)
	<b>RÉGIE DE QUARTIERS BLOIS</b> 10 rue la Pérouse - 41000 Blois - tel 02 54 42 25 52 - fax 02 54 42 28 69 regie.blois@yahoo.fr	3 chantiers : ménage, nettoyage entretien espaces verts (zéro pesticide) multiservices
	<b>RÉGIE DE QUARTIERS VENDÔME</b> 52-54 rue de Courtiras - 41100 Vendôme tel 02 54 77 44 65 regie.vendome@clnrq.org	3 chantiers : entretien des locaux (peinture, ménage, etc.) recyclerie Fripart, atelier palettes espaces verts
	<b>RESTAURANT DU CŒUR DE LOIR ET CHER</b> 80 rue Duguesclin - 41000 Blois tel 02 54 45 12 53 - fax 02 54 20 41 09 ad41.aciblois@restosducoeur.org	1 chantier : Les Jardins du Coeur cultures essentiellement maraîchères destinées à l'approvisionnement direct des centres de distribution hivernaux
ENTREPRISES D'INSERTION	<b>ARC 41</b> 2 rue Docteur Stoeffler - 41400 Montrichard tel 02 54 20 91 59	second oeuvre bâtiment
	<b>BIO-SOLIDAIRE</b> 112 rue de Bas-Rivière - 41000 Blois - tel 02 54 51 98 30 - fax 02 54 74 05 46 ei@assobiosolidaire.fr	prestation de services pour le groupement de producteurs Val Bio Centre et autres prestations de services
	<b>ENVIRONNEMENT 41</b> 6/12 rue de l'Aiguillon - 41000 Blois - tel 02 54 55 08 65 - fax 02 54 74 47 25 environnement41@wanadoo.fr	aménagement et entretien des espaces naturels
	<b>SNR</b> 39 rue André Boulle - 41000 Blois - tel 02 54 56 06 45 - snr@wanadoo.fr	nettoyage. recyclage
ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION	<b>ID'ÉES INTERIM</b> 122 B rue Michel Bégon - 41000 Blois tel 02 54 58 82 07 - fax 02 54 46 81 33 interim.blois@groupeidees.fr	entreprise d'intérim d'insertion
	<b>A2I</b> 24 Allée Robert Schuman - 41000 Blois tel 02 54 46 28 90 - fax 02 54 46 28 94 a2i.blois@groupeactual.eu	entreprise d'intérim d'insertion
<b>COLLECTIF DÉPARTEMENTAL</b>	<b>INSERÉCO 41</b> site Internet : <a href="http://insereco41.fr">insereco41.fr</a>	

Réalisé avec le concours financier de l'Etat - UD Direccte 41



Observatoire de l'Économie et des Territoires  
34 Avenue Maunoury - 41000 BLOIS - Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02  
E-mail : [infos@observatoire41.com](mailto:infos@observatoire41.com)  
Directeur de la publication : Maurice LEROY  
Président de l'Observatoire de l'Économie et des Territoires  
Edition électronique - Dépôt légal à parution - ISSN 2267-5159

